Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins d'Amos, tenue le 12 avril 2023 à 18 h 30 par conférence web sous la présidence de monsieur François Sills.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
   1.1. Mot de bienvenue
   1.2. Message du président du Mouvement Desjardins

2. **Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**
   2.1. Règles pour participer à l'AGA
   2.2. Nomination des personnes scrutatrices
   2.3. Adoption de l'ordre du jour
   2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2023

3. **Retour sur l'année 2022**
   3.1. Rapport du conseil d'administration
   3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   3.3. Rapport financier
   3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. **Période de questions**

5. **Propositions soumises au vote**
   5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
   5.2. Élection des membres du conseil d'administration
      5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
      5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
      5.2.3. Présentation des personnes candidates
      5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
   5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. **Fin de la rencontre et remerciements**

7. **Publication des résultats et levée de l'assemblée**

---

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président, monsieur François Sills, procède à l'ouverture de la réunion, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle qui se tient totalement en mode virtuel.

Ensuite, il mentionne qu'il agira comme président d'assemblée et qu'il sera assisté dans l'animation par monsieur René Dostie, directeur général ainsi que monsieur Michel Michaud, secrétaire du conseil d'administration.

Monsieur Sills mentionne également que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets, alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé, qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée. Il ajoute qu'une diffusion de l'assemblée est faite simultanément à la salle communautaire des Jardins du Patrimoine, afin de permettre aux gens n'ayant pas accès à Internet d'assister à la rencontre. Les installations en place ne permettent pas de voter séance tenante, mais les personnes en salle pourront voter sur les sujets qui font partie de la période de votation en différé.

Avant de débuter, il informe les gens qu'afin de les remercier de leur participation, quelques prix, d'une valeur totale de 1 000 $, seront remis et il les invite à participer au tirage en appuyant sur le bouton prévu à cet effet tout au long de l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Comme chaque année, il invite les gens à écouter une courte vidéo où le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier, souhaite livrer un message important.

---

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Suite à cette vidéo, le président invite le secrétaire, monsieur Michel Michaud, à faire part des règles de fonctionnement pour faciliter le déroulement de la soirée. Monsieur Michaud souligne d'abord la fonction de clavardage via la boîte de dialogue. Il démontre l'endroit où les gens peuvent avoir accès à toute la documentation ainsi que la présentation infographique. Il spécifie ensuite que seul un membre de plein droit de la caisse pourra exercer son droit de vote.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président reprend la parole. Afin d'assurer le respect du processus de votation, il rappelle le besoin de nommer deux scrutateurs et à cet égard, il propose mesdames Lucie Fortin et Manon Goyette étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation.

SUR PROPOSITION dûment faite par [redacted] **et appuyée par** [redacted]**, il est résolu** d'accepter la proposition de monsieur François Sills afin que mesdames Lucie Fortin et Manon Goyette agissent comme scrutateurs lors de l'assemblée générale de ce soir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le président invite monsieur Michel Michaud, secrétaire, à faire la lecture de l'ordre du jour où, le rappelle-t-il, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de la présente assemblée.

SUR PROPOSITION dûment faite par [redacted] **et appuyée par** [redacted]**, il est résolu** d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022

Le président mentionne qu'étant donné que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au printemps 2022 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et que les gens ont eu l'occasion d'en prendre connaissance préalablement, ils n'en feront aucune lecture et aucun résumé.

Par conséquent, comme ils sont prêts à en faire l'adoption, le président demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal du 14 avril 2022.

SUR PROPOSITION dûment faite par [redacted] **et appuyée par** [redacted]**, il est résolu** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Tout d'abord, le président présente tous les membres du conseil d'administration et ensuite poursuit avec les principales réalisations de la dernière année ainsi que les orientations que la Caisse s'est fixées.

Il souligne tout d'abord l'observation d'une poussée de l'inflation qui déstabilise beaucoup de gens et où Desjardins est déterminé à jouer son rôle de leader.

Il indique qu'avec le contexte incertain, Desjardins fut actif et plus créatif que jamais pour soutenir les membres/clients dans leur autonomie financière. Conscients que chaque hausse de taux augmente le potentiel de membres en situation vulnérable, une stratégie d'accompagnement proactive a été établie.

Il commente ensuite les grands travaux technologiques qui se sont poursuivis en 2022 afin de continuer la modernisation de l'ensemble des systèmes, de rehausser la sécurité et de poursuivre la transformation numérique.

Il poursuit avec le Fonds du Grand Mouvement qui est doté d'une enveloppe de 250 M$ et qui est l'une des initiatives phares pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Il ajoute ensuite que par l'entremise du Fonds C, une aide financière non remboursable pouvant atteindre 20 000 $ peut être accordée aux entreprises souhaitant réaliser des projets de croissance.

Ensuite, comme la jeunesse demeure une priorité chez Desjardins, il fait part de quelques actions faites par l'organisation afin de permettre aux jeunes de prendre leur place et de se réaliser, dont le programme *Tous engagés pour la Jeunesse*.

Il termine en soulignant que ce sont les gens qui composent l'organisation qui la rendent humaine et profite de l'occasion pour les remercier chaleureusement de mettre au quotidien leur talent et compétence au service des membres.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président poursuit en présentant le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Il mentionne qu'en lien avec celui-ci, aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée et qu'aucune dérogation n'a été observée pour les dépôts et prêts aux personnes intéressées. Un seul contrat de fourniture de biens ou de services a été accordé à des personnes visées par le Code, mais que tout a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

Avant de présenter les résultats de la Caisse, le Président invite les gens à écouter une courte vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Ensuite, il invite à nouveau les gens à regarder une autre capsule vidéo qui, cette fois, dévoile les faits saillants du rapport annuel de la Caisse. Il ajoute que suite à ce visionnement du survol de la performance financière, le directeur général sera disponible pour répondre à toutes les questions en lien avec ces résultats. Il rappelle également que le rapport annuel ainsi que les états financiers complets sont déposés sur le site Internet de la Caisse.

Comme aucune question ni commentaire ne sont faits, le président remercie le directeur général et poursuit avec le prochain point.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président débute la présentation du rapport de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et aux dons et commandites de la Caisse dans son milieu.

Il mentionne qu'en 2022, c'est 239 498 $ qui ont été remis pour appuyer une multitude de projets dans différents secteurs d'activités. Il ajoute qu'une belle somme de 49 131 $ en provenance des *Dons et commandites* a été attribuée, tandis qu'un peu plus de 190 000 $ provenaient du *Fonds d'aide au développement du milieu* (FADM).

Par la suite, il indique qu'en 2021, le conseil d'administration a adopté un plan d'engagement et de proximité auprès des membres de la communauté. Il précise que cette démarche a permis de déterminer des priorités d'investissement spécifiques à la caisse et représente les enjeux sociaux et économiques de la région.

Il termine en présentant quelques principaux projets auxquels la Caisse a pu offrir son soutien financier grâce au FADM ou encore sous forme de dons et commandites. À cet effet, le président fait valoir plus précisément la participation de la Caisse auprès d'Anisipi, qui est principalement un circuit à la découverte de l'eau ainsi que du Refuge Pageau qui, grâce au partenariat de Desjardins, pourra revoir de nouvelles infrastructures pour remplir pleinement sa mission de réhabiliter les animaux.

---

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Même si tout au long de l'assemblée, les participants ont eu l'occasion de s'exprimer, le président les invite à adresser leurs questions et ajoute qu'advenant que le temps ne permette pas de répondre, ils assureront un suivi dans les meilleurs délais. Après avoir entendu un moment, comme aucune question n'est soumise, il passe au point suivant de la rencontre.

---

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – (vote en différé)

Comme le versement des ristournes individuelles et à la communauté est un élément distinctif de notre coopérative, le président invite les gens à visionner une capsule vidéo qui en présente l'évolution.

Par la suite, il précise que le scénario présenté est celui considéré le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables. Ensuite, il cède la parole au directeur général qui présente la recommandation sur le partage des excédents annuels (ristournes).

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	**6 665 k$**
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	26 251 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM	141 k$
Ajustement net relatif aux ristournes (année précédente)	6 k$
Solde des excédents à répartir	33 063 k$
Affectation au FADM	(197) k$
Affectation à la RRE	(7 602) k$
Affectation à la réserve générale	(25 264) k$
Solde des excédents à répartir	***0 $***

Suite à la présentation du scénario de répartition des excédents, le directeur général poursuit avec la recommandation concernant le versement d'une somme de 1 837 672 $ à titre de ristournes individuelles et collectives et qui se détaille comme suit :

PROPOSITION DU VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2022
RISTOURNE AUX MEMBRES
1 641 008 $
FONDS AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILEU
196 664 $

2022
1 837 672 $

			TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME	
			PARTICULIERS	ENTREPRISES
RISTOURNE VOLUMES	Comptes	***244 k$***	0,59 $	
	Épargne et placement	***221 k$***	0,58 $	
	Fonds	***66 k$***	0,58 $	
	Prêts et marge de crédit	***384 k$***	0,59 $	
RISTOURNE ASSURANCES		***281 k$***	23 $/ 1 000 $ de prime	
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT		***110 k$***	0,58 $/ 1 000 $ d'achats net	
RISTOURNE PRODUITS		***322 k$***	Montant pouvant aller jusqu'à 50 $	
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE		***13 K$***	23 $/ 1 000 $ d'honoraires et de commissions	
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES				**1 641 K$**

Suite à la présentation et après s'être assuré qu'aucune question ne demeure en suspens, le président demande aux membres qui sont habiletés à le faire, si quelqu'un souhaite proposer et appuyer cette recommandation.

SUR PROPOSITION dûment faite par [redacted] **et appuyée par** [redacted]**, il est résolu** que le scénario recommandé soit soumis au vote après l'assemblée de ce soir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers

Avant d'ouvrir la période d'élection, le président mentionne qu'il agira comme président d'élection et que monsieur Michel Michaud agira comme secrétaire d'élection, et ce, tel que le prévoit le règlement.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président invite monsieur Michel Michaud à faire part du rapport du comité de mise en candidature.

Monsieur Michaud rappelle tout d'abord la démarche du profil collectif enrichi. Ensuite, il présente le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Donc, conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à compter du 16 janvier 2023 de la façon suivante :
- affichage dans tous nos établissements ;
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook) ;
- affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Il poursuit en indiquant que pour l'assemblée générale de cette année, quatre postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- ➔ Compétences en droit/déontologie, communication et en développement durable ;
- ➔ Représentant des secteurs d'activité économique forestier/minier et agricole/agroalimentaire ;
- ➔ Une représentativité de trois femmes et un homme pour maintenir la parité ;
- ➔ Des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : un 35-49 ans, deux de 50-64 ans et un 65 ans et plus ;
- ➔ Ainsi qu'un représentant de la municipalité de Matagami, qui serait un atout.

Il ajoute qu'à l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu six candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. Il termine en indiquant qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et qu'il est disponible à la caisse sur demande.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président mentionne qu'avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, chacune des personnes a préparé une courte présentation d'un maximum de deux minutes.

Il ajoute qu'étant donné que trois candidats ne pouvaient être présents ce soir, seulement trois viendront se présenter, toutefois pour ceux absents et à titre de secrétaire d'élection, monsieur Michaud fera la lecture de leur texte qui a préalablement été soumis.

Par ordre alphabétique, les candidats débutent donc leur présentation.

5.2.4 Élection par votation (vote en différé)

Après avoir remercié les candidats, le président rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président donne des précisions afin que les membres exercent leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause.

Il mentionne que dès la fin de la présentation et au cours des quatre prochains jours, les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- La proposition de partage des excédents annuels et les ristournes ;
- L'élection des membres du conseil d'administration.

Il ajoute que la réécoute de l'assemblée sera possible et qu'ils pourront écouter uniquement la section de présentation des personnes candidates. Il rappelle que la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la caisse et qu'ils ont également accès aux rapports annuels et financiers complets.

Il souligne également qu'en nouveauté, ils auront la possibilité d'utiliser la borne de votation qui a été mise en place pour permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD. Ceux devant utiliser cette procédure sont invités à se rendre à la Caisse afin d'exercer leur droit de vote.

Il poursuit en indiquant que ce soir, dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 16 avril 2023 et que les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 48 heures suivant la période de votation, la caisse sera informée des résultats qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la caisse.

Le président remercie les participants et mentionne que la publication des résultats de votes mettra officiellement fin à l'assemblée, à moins d'un vote négatif et dans un tel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

---

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Il souhaite bonne chance aux candidats en élection ainsi qu'aux participants pour les tirages. Il termine ensuite en remerciant les administrateurs et employés de la Caisse pour leur engagement et remercie également les gens qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée. Finalement, il remercie les gens de leur participation à cette assemblée et les invite à surveiller les prochaines communications.

---

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 685 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici le résultat obtenu à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNE):

- 97,23 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE

RÉSULTAT DES CANDIDATS ÉLUS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Sont déclarés élus au conseil d'administration :

- Madame Manon Belzile ;
- Madame Annie Cotnoir ;
- Madame Marie-Andrée Dubois ;
- Monsieur Tomy Marcotte

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 18 avril 2023 à 14 h 30.

François Sills, Président

Michel Michaud, secrétaire